Paris, le 15 octobre 2015

Numéro 23 : NextRadioTV déplore les conséquences de la décision du CSA

NextRadioTV déplore la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel d'abroger l'autorisation de diffusion de Diversité TV avec effet suspensif au 30 juin 2016 qui rend caduque sa proposition d'offre de rachat.

Il s'étonne de cette décision qui est inédite au regard des ventes de chaînes TNT qui ont été soumises au CSA par le passé au profit des seuls groupes historiques.

NextRadioTV note que le CSA demande à Numéro 23 de renoncer aux deux éléments qui l'ont conduit à prendre cette décision à savoir (i) le projet de cession dans ses modalités actuelles et (ii) une disposition juridique de son pacte avec un actionnaire minoritaire à 15%. Le groupe va étudier les possibilités de réaménager le projet pour le rendre conforme aux souhaits du CSA.

Cette décision du CSA a pour conséquence immédiate d'affaiblir un nouvel entrant et de renforcer les acteurs historiques. Le développement d'un nouvel entrant comme NextRadioTV, groupe non adossé à une chaîne historique, doit être encouragé afin de favoriser le pluralisme et renforcer la diversité des opérateurs, dans la lignée des objectifs poursuivis par la loi du 30 septembre 1986.

Cette décision ne remet pas en cause les conditions du projet d'offre publique d'achat de Groupe News Participations sur NextRadioTV annoncé le 27 juillet 2015.

Contact Presse : Béatrice DHONT – 01 71 19 13 02